



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'INDRE-ET-LOIRE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024**



**2024**

**République Française**

**Octobre  
Novembre  
Décembre**

# **SOMMAIRE**

**CABINET  
Service administration générale**



# SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
<b>BUREAU DU 17 OCTOBRE 2024</b>		
<a href="#">1</a>	Convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le Comité des Œuvres sociales des personnels du SDIS d'Indre-et-Loire pour la mise à disposition d'un agent	6
<a href="#">2</a>	Convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire du SDIS d'Indre-et-Loire pour la mise à disposition d'un agent	6
<a href="#">3</a>	Mise en place de la prime forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers professionnels et de l'indemnité forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers volontaires mobilisés lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	6
<a href="#">4</a>	Attribution d'un logement CAS	6
<a href="#">5</a>	Don de biens mobiliers à la commune de Tauxigny – Saint Bauld	6
<a href="#">6</a>	Vente n°4 de l'année 2024 – vente de ferraille issue de la découpe de l'ancien caisson maritime du CEFOR	6
<b>BUREAU DU 7 NOVEMBRE 2024</b>		
<a href="#">7</a>	Convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le Comité des Œuvres sociales des personnels du SDIS d'Indre-et-Loire	7
<a href="#">8</a>	Conventions financières relatives aux transports SMUR du CH du Chinonais, CHIC Amboise-Château Renault et le CHRU de Tours	7
<a href="#">9</a>	Protocole opérationnel relatif à des missions d'aéronefs télépilotes pour des missions de sécurité civile entre le SDIS d'Indre-et-Loire et la préfecture d'Indre-et-Loire	7
<a href="#">10</a>	Convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le comité départemental d'Indre-et-Loire de la fédération de sauvetage et de secourisme	7
<a href="#">11</a>	Convention locale tripartite SAMU / ATSU / SDIS d'Indre-et-Loire	7
<a href="#">12</a>	Vente n°5 de l'année 2024 – véhicule VPI	7
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 NOVEMBRE 2024</b>		
<a href="#">13</a>	Mise en place de la prime forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers professionnels et de l'indemnité forfaitaire exceptionnelle pour les sapeurs-pompiers volontaires mobilisés lors des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024	7
<a href="#">14</a>	Transformations de postes budgétaires de l'année 2024	8
<a href="#">15</a>	Ajustement de l'organigramme	8
<a href="#">16</a>	Rendu compte des décisions de la présidente du conseil d'administration	8
<a href="#">17</a>	Contingents communaux de 2025	8
<b>BUREAU DU 12 DECEMBRE 2024</b>		
<a href="#">18</a>	Remboursement de frais à un agent dans le cadre de son accident imputable au service	8
<a href="#">19</a>	Indemnisation d'agent dans le cadre de la protection fonctionnelle	8
<a href="#">20</a>	Vente n°6 de 2024 - véhicules	8
<a href="#">21</a>	Emprunt 2024 du SDIS d'Indre-et-Loire – consultation et analyse des offres des banques	9
<a href="#">22</a>	Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi public du centre de gestion de la fonction publique d'Indre-et-Loire	9
<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 DECEMBRE 2024</b>		
<a href="#">23</a>	Participation du SDIS d'Indre-et-Loire à la complémentaire santé	9
<a href="#">24</a>	Présentation du rapport social unique (RSU)	9
<a href="#">25</a>	Modification des conditions de versement des indemnités de spécialité EAP	10
<a href="#">26</a>	Mise en œuvre du socle du volontariat	10
<a href="#">27</a>	Création d'un poste budgétaire de colonel dans le cadre d'une mise à disposition auprès de l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours (ACMOSS)	10
<a href="#">28</a>	Transformation de poste au titre de l'année 2025	10
<a href="#">29</a>	Compte rendu de la délégation de compétence accordée à madame la présidente dans le cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57	10
<a href="#">30</a>	Neutralisation budgétaire 2024	10

<a href="#">31</a>	Gestion des immobilisations en M57 – première mise à jour	<b>10</b>
<a href="#">32</a>	Convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers dans le cadre de la finale nationale des épreuves et du parcours sportif	<b>10</b>
<a href="#">33</a>	Avenant de prolongation de la convention pluriannuelle de partenariat avec le département d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire 2022 - 2024	<b>10</b>
<a href="#">34</a>	Convention avec le département d'Indre-et-Loire pour la rétrocession des biens du système de détection des feux de forêt dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le conseil départemental	<b>11</b>
<a href="#">35</a>	Engagement et paiement des dépenses avant l'adoption du budget 2025	<b>11</b>
<a href="#">36</a>	Adhésion du SDIS d'Indre-et-Loire au protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes	<b>11</b>
<a href="#">37</a>	Décision modificative n°1 – modification d'une autorisation et programme et vote de deux nouvelles	<b>11</b>

**DOSSIER N° 1**

**CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU SDIS  
D'INDRE-ET-LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition d'un agent avec le Comité des Œuvres Sociales d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 2**

**CONVENTION ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-  
POMPIERS DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition d'un agent avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 3**

**MISE EN PLACE DE LA PRIME FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LES  
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE  
EXCEPTIONNELLE POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES MOBILISES  
LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP) DE PARIS 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité autorisent :

- le principe de versement de la prime forfaitaire exceptionnelle et de l'indemnité forfaitaire exceptionnelle JOP,
- de procéder aux demandes de remboursement à l'Etat des primes et indemnités versées dans le cadre des JOP.

**DOSSIER N° 4**

**ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT CAS**

Conformément à la délibération du 15 octobre 2019, et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS d'Indre-et-Loire avec cette agente.

**DOSSIER N° 5**

**DON DE BIEN MATERIELS A LA COMMUNE DE TAUXIGNY-SAINT BAULD**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent le don du SDIS d'Indre-et-Loire à la mairie de Tauxigny-Saint Bauld des buts multisports stockés au centre d'incendie et de secours de Loches, lesquels sont inutilisés, obsolètes, et non valorisables,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative à ce don.

**DOSSIER N° 6**

**VENTE N°4 DE L'ANNEE 2024 – FERRAILLE ISSUE DE LA DECOUPE DE L'ANCIEN CAISSON  
MARITIME DU CEFOR**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau à l'unanimité :

- acceptent cette vente et autorisent la présidente du conseil d'administration à effectuer toute démarche ainsi qu'à signer tous documents correspondants,
- enregistrent le produit de cette vente sur le compte 75888 « autres produits divers de gestion courante » du budget 2024.

**REUNION DU BUREAU  
DU 07 NOVEMBRE 2024**

**DOSSIER N° 7**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET LE  
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition de moyens entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le comité des œuvres sociales du SDIS d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 8**

**CONVENTION FINANCIERES RELATIVES AUX TRANSPORTS SMUR AVEC LES CENTRES  
HOSPITALIERS DE CHINON, AMBOISE-CHATEAU RENAULT ET LE CHRU DE TOURS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer les conventions avec les différents centres : le centre régional universitaire de Tours, le centre intercommunal d'Amboise – Château-Renault, et le centre hospitalier de Chinon, y compris les modifications à venir.

**DOSSIER N° 9**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE ET LE COMITE  
DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE DE LA FEDERATION DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le comité départemental d'Indre-et-Loire de la fédération de sauvetage et de secourisme.

**DOSSIER N° 10**

**PROTOCOLE OPERATIONNEL RELATIF A DES MISSIONS D'AERONEFS TELEPILOTES  
POUR DES MISSIONS DE SECURITE CIVILE ENTRE LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE  
ET LA PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer le protocole opérationnel entre le SDIS d'Indre-et-Loire et la préfecture d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 11**

**CONVENTION LOCALE TRIPARTITE SAMU / ATSU / SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention locale tripartite SAMU / ATSU / SDIS d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 12**

**VENTE N°5 DE L'ANNEE 2024 – VEHICULES VPI**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent cette vente de 25 000,00 € et approuvent la sortie de l'inventaire des biens vendus, ainsi que le total des valeurs d'acquisition (52 966,64 €), amortissements cumulés (52 386,48 €) et valeurs nettes comptables (579,96 €).

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 07 NOVEMBRE 2024**

**DOSSIER N° 13**

**MISE EN PLACE DE LA PRIME FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LES SAPEURS POMPIERS  
PROFESSIONNELS ET DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE EXCEPTIONNELLE POUR LES SAPEURS  
POMPIERS VOLONTAIRES MOBILISES LORS DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES (JOP)**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent le principe de versement de la prime forfaitaire exceptionnelle et de l'indemnité forfaitaire exceptionnelle JOP et procèdent aux demandes de remboursement à l'Etat des primes et indemnités versées dans le cadre des JOP.

**DOSSIER N° 14**

**TRANSFORMATION DE POSTES BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident les modifications du tableau des effectifs budgétaires qui se traduisent au titre de l'année 2024.

**DOSSIER N° 15**

**AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME**

Face à la situation urgente de proposer une solution pour soulager la charge de travail administratif des médecins SPV de la sous-direction santé, et leur permettre de se consacrer à leurs missions purement médicales, après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration à la majorité avec 2 voix contre et 3 abstentions, valident les ajustements de la sous-direction santé à titre exceptionnel.

**DOSSIER N° 16**

**RENDU COMPTE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident de prendre note de cette communication.

**DOSSIER N° 17**

**CONTINGENTS COMMUNAUX 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident d'arrêter le montant global des contributions communales et des EPCI de l'année 2025 à la somme de 12 496 836,00 €, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2024, de geler le modèle pour 2025 et d'appliquer une hausse linéaire à l'ensemble des communes et EPCI, de valider le tableau ci-après annexé.

**REUNION DU BUREAU  
DU 12 DECEMBRE 2024**

**DOSSIER N° 18**

**REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT DANS LE CADRE DE SON ACCIDENT IMUTABLE AU SERVICE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent :

- le remboursement des frais engagés par le fonctionnaire concerné pour un montant de 1 485,00 €,
- si la demande est formulée, le remboursement d'un montant de 200,00 € à RELYENS,
- le remboursement des frais engagés par le fonctionnaire concerné au titre des consultations à venir auprès de la psychologue jusqu'au 31 décembre 2024 inclus.

**DOSSIER N° 19**

**INDEMNISATION D'AGENT DANS LE CADRE DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité décident :

- de verser la somme de trois cent cinquante euros (350,00 €) au sapeur-pompier se décomposant en deux cents euros (200,00 €) au titre du préjudice moral et cent cinquante euros (150,00 €) au titre du préjudice physique,
- et de se subroger aux droits de la victime pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

**DOSSIER N° 20**

**VENTE N°6 DE L'ANNEE 2024 - VEHICULES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent :

- les ventes réalisées dans le cadre de la convention signée avec la société ALCOPA AUCTION pour un montant global de 11 650,00 €,
- la sortie de l'inventaire des biens vendus, dont le tableau détaillé figure en annexe, ainsi que le total des valeurs d'acquisition (94 143,08 €), des amortissements cumulés (94 143,08 €) et des valeurs nettes comptables (0,00 €).

## **DOSSIER N° 21**

### **EMPRUNT 2024 DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE - CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité décident :

- de retenir la proposition de la Banque Postale à taux fixe, suivant les conditions rappelées ci-après,
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à signer le contrat d'emprunt, et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt qui sera prévu au contrat.

#### **CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES**

- Score Gissler : 1A
- Montant maximal du contrat de prêt : 2 000 000,00 €
- Durée du contrat de prêt : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements 2024 du SDIS 37
- Type de prêt : Prêt social \*

\* Sous réserve du respect des conditions d'éligibilité énoncées à l'article « Communications dans le cadre des prêts éligibles au titre de l'annexe verte ou de l'annexe sociale » des conditions générales susvisées

- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2040. La tranche est mise en place au plus tard le 06/02/2025.
- Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 6 février 2025. Préavis : 5 jours ouvrés
- TARGET/PARIS
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,19 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. Préavis : 50 jours calendaires
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt
- Taux effectif global : 3,20 % l'an, soit un taux de période : 0,800 %, pour une durée de période de 3 mois.

## **DOSSIER N° 22**

### **ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU POLE EMPLOI PUBLIC DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité décident :

- d'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi public du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire,
- d'autoriser la présidente du conseil d'administration à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc.).

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 DECEMBRE 2024**

## **DOSSIER N° 23**

### **PARTICIPATION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident de se prononcer favorablement sur la participation du SDIS d'Indre-et-Loire à la complémentaire santé à hauteur de 7,50 €/agent/mois.

## **DOSSIER N° 24**

### **PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le rapport social unique.

**DOSSIER N° 25**

**MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE SPECIALITE EAP**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident la modification des conditions de versement de l'indemnité de spécialité EAP.

**DOSSIER N° 26**

**MISE EN ŒUVRE DU SOCLE DU VOLONTARIAT**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident la mise en œuvre du socle du volontariat dans les conditions fixées par le présent rapport, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DOSSIER N° 27**

**CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE DE COLONEL DANS LE CADRE D'UNE MISE A DISPOSITION AUPRES DE L'AGENCE DES COMMUNICATIONS MOBILES OPERATIONNELLES DE SECURITE ET DE SECOURS (ACMOSS)**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration valident, à la majorité avec 2 abstentions, la création d'un poste budgétaire permanent du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels du grade de colonel à compter du 1er janvier 2025.

**DOSSIER N° 28**

**TRANSFORMATION DE POSTE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à la majorité avec 1 abstention, acceptent la transformation de poste budgétaire de colonel en colonel hors classe au titre de l'année 2025 ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 29**

**COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ACCORDÉE À MADAME LA PRÉSIDENTE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité d'administration, décident de prendre note de cette communication.

**DOSSIER N° 30**

**NEUTRALISATION BUDGETAIRE 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipements versés, pour l'exercice 2024.

**DOSSIER N° 31**

**GESTION DES IMMOBILISATION DE LA M57**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident :

- d'adopter l'annexe à la présente délibération,
- de préciser que celle-ci correspond à l'annexe de la délibération CA-47-07-12-2023, complétée des durées d'amortissement des dépenses de construction et d'aménagement de terrains et bâtiments reçus au titre d'une mise à disposition et construits sur sol d'autrui (cas du CETRA).

**DOSSIER N° 32**

**CONVENTION AVEC L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DANS LE CADRE DE LA FINALE NATIONALE DES ÉPREUVES ATHLÉTIQUES ET DU PARCOURS SPORTIF**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- signer la convention entre le SDIS d'Indre-et-Loire et l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire,
- accepter le versement d'une avance sur subvention de 50 000,00 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre-et-Loire dans ce cadre,
- dire que les crédits seront prévus au budget primitif 2025, chapitre 65, article 65748 en dépenses (versement de l'avance) et chapitre 75, article 7574 en recettes (reversement de l'avance, en tout ou partie).

**DOSSIER N° 33**

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
ET LE SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS D'INDRE-ET-LOIRE  
AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2022-2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer l'avenant de prolongation à la convention de financement pluriannuel entre le département d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire de la période 2022-2024, afin de porter sa durée au 30 juin 2025.

**DOSSIER N° 34**

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA RÉTROCESSION DES  
BIENS DU SYSTÈME DE DÉTECTION DES FEUX DE FORÊT DONT LA MAÎTRISE D'OUVRAGE  
EST ASSURÉE PAR LE DÉPARTEMENT**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent les termes de la convention et autorisent la présidente du conseil d'administration à la signer.

**DOSSIER N° 35**

**ENGAGEMENT ET PAIEMENT DES DÉPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le présent rapport, et autorisent, avant l'adoption du budget 2025, la présidente du conseil d'administration, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, et de liquider et mandater à concurrence des crédits identifiés pour les autorisations de programme ouvertes au budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DOSSIER N° 36**

**ADHÉSION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE AU PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION  
ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire à signer l'adhésion de l'établissement au protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes avec la préfecture d'Indre-et-Loire.

**DOSSIER N° 37**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1, MODIFICATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME  
ET VOTE DE DEUX NOUVELLES**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent :

- le présent rapport et la Décision Modificative n°1 de 2024,
- la création de deux nouvelles autorisations de programme ainsi que la modification de l'autorisation de paiement et de la répartition des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Sainte-Catherine-de-Fierbois.

---

*Tous droits de reproduction réservés  
Pour copie conforme :*

*La cheffe de cabinet*

**SIGNE**

*Marie Cécile SIBILLE*

*Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.*

*Recueil publié le 02 janvier 2025*

---

# ARRETES

\*\*\*\*



<b>N° Arrêté</b>	<b>Désignation</b>
1	2024_1640 Délégation de signature de la PCASDIS au directeur départemental
2	2024_1463 Délégation de signature de la PCASDIS à la cheffe du GPPR
3	2024_1641 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GCIT
4	2024_1642 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GAP
56	2024_1645 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GFS
6	2024_1650 Délégation de signature de la PCASDIS au médecin chef SDS
7	2024_1651 Délégation de signature de la PCASDIS à la cheffe de cabinet
8	2024_1686 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GSIC
9	2024_1698 Délégation de signature de la PCASDIS au chef GTS
10	2024_1701 Délégation de signature de la PCASDIS au chef GTN
11	2024_1702 Délégation de signature de la PCASDIS à la cheffe GTO
12	2024_1703 Délégation de signature de la PCASDIS à la cheffe GFCP
13	2024_1704 Délégation de signature de la PCASDIS au chef PPOS
14	2024_1705 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GOP
15	2024_1706 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du PRHC
16	2024_1707 Délégation de signature de la PCASDIS à la cheffe du PSTL
17	2024_1708 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GLEM
18	2024_1709 Délégation de signature de la PCASDIS au chef du GBI
19	2024_1882 Délégation de signature de la PCASDIS au chef GRH

20	2024_1876 Délégation signature dans le cadre du service minimum
21	2024_3007 Délégation signature à la cheffe du PSTL
22	2024_3008 Délégation de signature à la cheffe du GLEM